**Convention relative à la charte**

**du [nom du collectif]**

Entre

**L’État**, représenté par [Prénom Nom], [Fonction]

**Le Département de [territoire]**, représenté par [Prénom Nom], [Fonction], président du conseil départemental, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente n° ……… du ……………..,

***(Indiquer les autres partenaires, leur représentant et l’acte en vertu duquel ils signent la convention)***

**La [nom de la structure partenaire]**, représentée par [Prénom Nom], [Fonction]

**La [nom de la structure partenaire]**, représentée par [Prénom Nom], [Fonction]

***Article 1 Objet de la convention***

Créé en [date], le [nom du collectif] est un collectif d’acteurs du département de [territoire] investis dans les champs de l’inclusion numérique. Il rassemble des acteurs publics et privés qui collaborent pour faciliter la coordination et la structuration de l’offre de médiation numérique dans les territoires : services de l’État, opérateurs publics, collectivités locales, centres communaux d’action sociale, centres sociaux, associations et opérateurs privés.

Ces acteurs interviennent à différents niveaux comme financeurs, animateurs, coordinateurs, et/ou experts.

Les membres du [nom du collectif], parties à la présente convention, ont décidé de définir dans une charte les valeurs, les objectifs et les missions du [nom du collectif] ainsi que les modalités de coopération entre ses membres.

La présente convention a pour objet d’adopter la charte du [nom du collectif] telle qu’elle figure en annexe.

***Article 2 Engagement des parties***

Par la signature de la présente convention, les parties rejoignent le collectif du [nom du collectif] et s’engagent à respecter et à mettre en œuvre la charte précitée.

***Article 3 – Modalités d’entrée et sortie – Secrétariat du [nom du collectif]***

Le collectif est ouvert à de nouveaux membres. Pour le rejoindre, une demande est adressée par écrit au secrétariat qui l’examine en séance plénière, réunissant au minimum la moitié de ses membres. L’adhésion est validée à l’unanimité des présents. Le nouveau membre formalise son adhésion par la signature de la présente convention.

La sortie du collectif se fait sur simple demande écrite adressée au secrétariat du [nom du collectif] et prend effet dès réception de la demande.

La liste des membres est tenue à jour et transmise à l’ensemble des membres par le secrétariat du [nom du collectif].

***Article 4 – Secrétariat du [nom du collectif]***

Le secrétariat du [nom du collectif] est assuré par le binôme d’animateurs, désigné chaque année en séance plénière par un vote à la majorité absolue.

***Article 5 Durée de la convention - Avenants***

La présente convention est conclue pour une durée de [nombre] an à compter de sa signature par l’ensemble des parties. À son terme, elle peut être reconduite de manière tacite pour une durée d’1 an dans la limite de cinq reconductions.

Elle peut être résiliée avant son terme d’un commun accord entre les parties.

Elle pourra être modifiée par voie d’avenant.

Fait à …, le …………………. en ………………. exemplaires

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’ÉtatLe Préfet de [territoire][Prénom NOM]  | Pour le Département de [territoire],Le Président du conseil départemental,[Prénom NOM] |
| [Partenaire] | [Partenaire] |
|  |  |
|  |  |

**Charte du [nom du collectif]**

**Contexte :**

Plusieurs constats partagés par les signataires de la présente charte ont été à l’origine de la

Constitution du [nom du collectif]

🡺 L’accès au numérique est aujourd’hui un enjeu de citoyenneté, d’inclusion économique,

sociale, et culturelle ;

🡺 L’accélération de la dématérialisation des démarches administratives accentue l’urgence d’accompagner les publics en difficulté ;

🡺 Les besoins en matière de médiation numérique sont pérennes, ancrés dans les territoires et, pour une part, non satisfaits ;

🡺 L’offre de médiation numérique est insuffisamment connue du public, en particulier des publics les plus éloignés du numérique ;

🡺 La diversité et le nombre d’acteurs investis dans la médiation numérique rendent l’offre peu lisible pour les usagers, les collectivités locales et les professionnels du secteur ;

🡺 Les actions de médiation numérique souffrent d’un manque chronique de continuité, de cohérence et de coordination territoriale.

Les travaux du [nom du collectif] s’appuient sur les définitions communément admises de l’inclusion et de la médiation numérique.

L’inclusion numérique est entendue comme *« un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique. »*

*Source : Brigitte Bouquet et Marcel Jaeger, « L’e-inclusion, un levier ? »*

La médiation numérique est au service de l’inclusion numérique. Elle désigne l’ensemble des actions menées auprès du public, par l’intermédiaire d’une personne physique, pour lui permettre de comprendre et maîtriser l’outil numérique dans ses usages quotidiens.

**LE [nom du collectif]**

Le [nom du collectif] est un collectif d’acteurs du département investis dans les champs de l’inclusion numérique créé en [date]. Il tend à rassembler des acteurs publics et privés qui collaborent. Il se propose de faciliter la coordination et la structuration de l’offre de médiation numérique dans les territoires : services de l’État, opérateurs publics, collectivités locales, centres communaux d’action sociale, centres sociaux, associations et opérateurs privés.

Ces acteurs interviennent à différents niveaux comme financeurs, animateurs, coordinateurs, experts.

**SES VALEURS**

**Solidaire :** le [NOM DU COLLECTIF] se veut solidaire dans son fonctionnement et dans les actions qu’il entreprend.

Dans son fonctionnement il met en avant la communauté d’intérêt pour travailler dans une direction commune. Dans les actions qu’il porte, le [NOM DU COLLECTIF] engage cette valeur de solidarité avec les territoires et publics qu’il entend toucher.

**Coopératif :** construit sur la base de structures volontaires, le [NOM DU COLLECTIF] prône la coopération entre ses membres. Chaque structure travaille dans un esprit d’intérêt général pour l'ensemble et valorise la production de groupe. Au sein du [NOM DU COLLECTIF] la coopération se complète avec la notion **d’équité** **entre ses membres** dans les avis exprimés et dans les décisions prises.

**Ancrage** territorial **:** à travers ses membres et la diversité des structures qui le compose, le [NOM DU COLLECTIF] valorise son ancrage dans les territoires. Cet ancrage est une valeur centrale afin de guider l’action sur des besoins remontés du terrain et des actions concrètes.

**Engagé :** dès sa construction, le [NOM DU COLLECTIF] s’est engagé sur le territoire au service d’une cause, celle de travailler sur les leviers d’inclusion numérique. Cet engagement se traduit par la volonté de s’emparer de tout sujet en lien avec l’inclusion numérique et de toutes opportunités pour atteindre ce but.

**Responsable :** dans ses missions, le [NOM DU COLLECTIF] entend soutenir une action responsable. Il intègre aux projets qu’il porte une réflexion sur les notions de responsabilité économique, environnementale et éthique.

**SES MISSIONS**

Le [NOM DU COLLECTIF] intervient dans le champ de la médiation numérique selon un principe de subsidiarité, c’est-à-dire uniquement lorsque l’échelon le plus local n’est pas en mesure d’apporter une réponse ou de proposer un service qui relève effectivement du niveau départemental.

Les missions du [NOM DU COLLECTIF] peuvent être regroupées en trois pôles :

**Coordonner**

Le [NOM DU COLLECTIF] facilite la coordination départementale des principaux acteurs ou réseaux d’acteurs investis dans la médiation numérique. Il offre un lieu d’échanges pour favoriser le partage d’informations, notamment via l’organisation de réunions régulières avec l’ensemble des membres.

Il met en place des groupes de travail thématiques afin de faire progresser l’offre départementale sur des sujets prioritaires.

**Communiquer**

La communication du [NOM DU COLLECTIF] est essentiellement tournée vers les professionnels de la médiation numérique, les acteurs sociaux et les élus des collectivités. Elle concerne tout sujet lié à la médiation numérique, dans un but de sensibilisation aux enjeux de l’inclusion numérique et d’information sur les besoins et l’offre de médiation numérique. Le [NOM DU COLLECTIF] veille en particulier à rendre accessible et lisible la connaissance que ses membres ont de la médiation numérique.

**Outiller**

Le [NOM DU COLLECTIF] vient en appui aux territoires pour les aider à structurer et consolider leur offre de médiation numérique afin de satisfaire au mieux les besoins des habitants. Il joue un rôle de centre de ressources via le partage d’expériences, de pratiques et de connaissances sur la médiation numérique. Il assure une veille active sur les réalités locales et l’actualité de l’inclusion numérique